

UNION DEMOCRATIQUE DU CENTRE Séance du Conseil de Ville du 22.02.2015

interne
MOTION : Le vote blanc pour affiner l'éventail des choix démocratiques au Conseil de Ville.

Voter blanc est le fait de ne voter pour aucun candidat ou aucune proposition. Ce choix de vote est à différencier du vote nul et de l'abstention (absence de vote). La Suisse, depuis 2003, comptabilise les bulletins blancs dans les élections au scrutin majoritaire afin d'établir la majorité absolue. Au second tour, c'est la majorité relative qui s'applique. Traditionnellement, on a tendance à assimiler vote blanc et vote nul, malheureusement. La gouvernance actuelle des collectivités démocratiques pousse au consensus à tout prix, quitte à chercher à imposer un consentement parfois faussement unanime. L'abstentionnisme est un fléau qui augmente en laissant croire que le consensus se fait justement au détriment des opinions et choix minoritaires et que de toute façon : » il n'y a pas d'alternative ». Voter blanc, dans la culture démocratique européenne apparaît comme un nouveau et subtil choix possible : l'abstentionnisme civique affirmé. En introduisant l'option « vote blanc », dans le cas d'espèce d'un résultat de vote avec une majorité et une minorité insuffisante, celui-ci sera considéré comme l'indication que le choix ou le candidat proposé n'est pas légitime et qu'une nouvelle alternative doit être proposée logiquement au suffrage.

Nous demandons au Conseil de ville de modifier l'article 50 de son Règlement, alinéa 7 afin d'introduire l'option du vote blanc : ...nombre de voix pour, contre, abstentions et votes blancs.

Pour l'UDC Delémont




Dominique BAETTIG